



Brest,  
Le 05 Mars 2020

1. *Dans les projets urbains, comment envisagez-vous de prendre en compte les terres agricoles aux abords de la ville, autrement qu'en termes de réserves foncières à urbaniser ?*

*1.1. Comment comptez-vous faire appliquer l'**objectif « zéro artificialisation »** porté par la région Bretagne et par la loi de transition écologique (Instruction du Gouvernement du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace, NOR : LOGL1918090J) ?*

Nous avons toujours soutenu des projets de développement de notre territoire équilibrés, sobres en consommation d'espace, qui veillent à un meilleur usage des terres et accompagnent le développement économique. C'est ce qu'illustre la recherche d'une urbanisation plus compacte, les efforts de réhabilitation énergétique du bâti, ou encore le développement de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Au-delà, notre plan local d'urbanisme comporte des mesures plus ponctuelles pour éviter les incidences environnementales : suppression de certaines zones à urbaniser, de projets de voiries, protection plus extensive des zones humides et des cours d'eau... Le plan local d'urbanisme présente également, dans l'orientation d'aménagement et de programmation environnement, les mesures nécessaires à la restauration des continuités écologiques.

Pour aller vers le zéro artificialisation, cela suppose dans un premier temps d'infléchir la consommation, puis de la stopper par un usage sobre de l'espace et par des actions de type compensatoire.

En lien avec la révision de notre PLU en 2024, notre politique de ZAC et notre fort investissement sur le renouvellement urbain, nous travaillerons avec l'ensemble des acteurs

du territoire pour tendre vers le zéro artificialisation. Le cadre de la COP 26 que nous souhaitons mettre en œuvre permettra notamment cela.

*1.2. Seriez-vous prêts à revenir sur les **zonages d'urbanisation**, dont la plupart matérialisent plutôt des héritages anciens que des projets destinés à répondre aux enjeux contemporains de l'environnement, de l'agriculture et de la ville (tels que la pérennisation des activités agricoles et le développement de l'agriculture urbaine) ?*

Le PLU de Brest métropole va être révisé en 2024. Dans ce cadre l'ensemble des zones du territoire seront remis en réflexion afin de jauger les zones qui seraient utiles pour accueillir de l'habitat, des entreprises, des activités agricoles ou être renaturalisées.

Cette révision sera, comme à l'accoutumée, soumise à enquête publique et permettra de recueillir l'ensemble des avis sur cette question.

*1.3. Que pensez-vous de **hiérarchiser les exigences** au lieu des objectifs ? i.e. sanctuariser les espaces naturels et les terres agricoles en tant que bien commun des habitants de la métropole brestoise ; ou bien reconquérir la qualité des espaces agricoles : protection, voire reconstruction selon des exigences hautes en qualité des éléments importants (talus, haies, bosquets, arbres isolés, bocages...), mais aussi reconquête avec des zonages et règlements ad hoc.*

Nous menons de nombreuses actions depuis des années pour protéger les espaces naturels et prendre en compte de la biodiversité. La gestion depuis les années 2000 des espaces publics sans produits phytosanitaires contribue à une nature plus présente en ville. Les opérations conséquentes de restauration des zones humides menées depuis les années 1990 sont aujourd'hui renforcées par le démarrage d'action de restauration des continuités écologiques des cours d'eau au travers du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques. L'approche « développement durable » menée par la collectivité notamment à travers l'agenda 21 sur les opérations d'aménagement permet d'intégrer la biodiversité dans ces différentes opérations. Les programmes de restauration de la qualité de l'eau constituent un élément essentiel pour la préservation de la biodiversité des milieux aquatiques. Ces différents programmes convergent vers une présence plus forte de la biodiversité en ville et une amélioration de la fonctionnalité des habitats naturels par la suppression progressive des altérations.

Concernant les terres agricoles, depuis les années 2000, les exploitations se sont globalement mieux maintenues sur Brest métropole que dans le reste du Pays de Brest. Cela est le résultat d'un investissement fort de la collectivité pour les préserver. Nous continuerons et renforcerons cette tendance.

*2. Comment répondez-vous aux enjeux de précarisation de l'activité agricole, notamment liés au manque de perspectives liée à son insécurité foncière et économique ?*

*2.1. Allez-vous assumer votre responsabilité en utilisant les divers **outils de planification agricole** : PEANP-ex PAEN, ZPA, préemption avec la SAFER pour l'installation de jeunes et d'agriculteurs porteurs de projets novateurs (ex : microfermes, maraîchage urbain...) en*

*agrobiologie ; travail avec les acteurs : Chambres d'agriculture, SAFER, EPF, propriétaires fonciers, DDTM ; soutien aux statuts fonciers alternatifs (SCI, GFA, régie agricole municipale...) afin de protéger les terres agricoles ; création de réserves foncières pour l'installation d'agriculteurs bio et de l'animation d'un projet alimentaire territorial (PAT) pouvant être labellisé par le Ministère de l'Agriculture?*

Soutenir les activités agricoles locales est un engagement fort de notre équipe. En lien avec la chambre d'agriculture, nous avons toujours eu à cœur l'accompagnement des exploitations locales en mettant à leur disposition gratuitement, par convention ou par baux des terrains.

Pour l'avenir, nous souhaitons développer l'implantation d'exploitations agricoles innovantes en bord de ville. Cette initiative pourra s'intégrer dans les friches urbaines et industrielles, dans des espaces plus urbains, des exploitations de petites tailles ou à la production alternative (champignon en sous-sol...). Cela permettra également de contribuer au Plan alimentaire de territoire.

Afin de soutenir l'agriculture urbaine, nous proposons la création d'une ferme urbaine pédagogique pérenne, facilement accessible pour les écoles, et qui aura pour but de créer des liens entre les enfants des écoles et des équipements de quartier, de faciliter les transmissions et d'éduquer les enfants et les parents aux enjeux de saisonnalité, de circuits courts, de bien-être animal, de préservation des ressources et d'alimentation. Elle produirait également des produits frais, bio, pour les acteurs de la solidarité alimentaire.

En lien avec la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs locaux, nous souhaitons également développer les partenariats et la logistique avec les exploitations locales, pour leur permettre d'approvisionner les équipements de notre ville, et de proposer plus aisément leurs productions aux habitants.

Nous soutiendrons les initiatives qui permettent par exemple le portage de paniers de producteurs locaux. Dans la même logique, nous soutiendrons le développement du réseau d'associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) en leur mettant à disposition des locaux dédiés pour l'organisation des points de distribution et l'installation de distributeurs automatiques sous forme de casiers proposant l'achat de denrées alimentaires (fruits, légumes, œufs, etc.).

*2.2. Comptez-vous valoriser **l'argent public immobilisé dans les réserves foncières**, et actuellement non exploitées, par des loyers significatifs (restitution des terres à des agriculteurs désireux de s'installer) ?*

Nos réserves foncières ont vocation à accueillir à moyen ou long terme des projets urbains et c'est à ce titre qu'elles sont des réserves. Notre équipe a toujours souhaité les valoriser auprès des exploitations agricoles locales afin qu'elles ne soient pas des friches inutilisées. A ce titre, on peut par exemple citer l'exploitation de Traon Bihan à laquelle nous avons confié pendant de nombreuses années des terrains.

3. *Quelles mesures vous engagez-vous à mettre en place vis-à-vis des propriétaires de friches industrielles et commerciales pour en promouvoir la réhabilitation ou la réaffectation ?*

*3.1. Comptez-vous réhabiliter les **friches industrielles du port de commerce** de Brest, avec leur usage notamment en zones logistiques pour du fret ferroviaire, plutôt que de poursuivre la destruction des terres agricoles pour un usage similaire en périphérie ?*

Le port de Commerce est un espace partagé avec le monde économique, les habitants, les pêcheurs et est avant tout propriété de la Région. Tout comme sur l'ensemble du territoire de Brest métropole, nous avons une observation fine des terrains inutilisés et étudions leurs modalités d'usage. Si certains terrains peuvent s'inscrire dans le développement économique de notre territoire, nous n'hésiterons pas à engager les discussions avec la Région, comme nous le faisons tout au long de l'année.

*3.2. Que prévoyez-vous pour la récupération, à ce jour prévue à trop long terme, d'**espaces militaires** à déclasser ?*

Le Plateau des Capucins que nous a transmis la Marine a permis la création d'un nouveau quartier résidentiel et culturel. Les Ateliers des Capucins sont un succès et font notre fierté. Concernant d'autres espaces militaires, nous sommes en discussion constante avec la Marine. A ce titre, le fond de Penfeld, l'anse du Salou, constituent un espace immense, bien plus important encore que celui des Capucins. Nous comptons énormément dessus dans le cadre de notre projet de cœur de métropole.

Dès à présent, nous envisageons d'ailleurs d'installer un îlot de biodiversité sur le site du 2<sup>ème</sup> dépôt.

En revanche, il est inenvisageable pour nous de « chasser » la Marine comme votre question semble l'envisager. Nous n'en avons déjà pas les moyens légaux. Et surtout, la Marine représente un enjeu fort pour notre métropole, tant en terme économiques qu'historiques. Brest et la Marine sont intimement liées !

*3.3. Comptez-vous poursuivre **l'étalement urbain**, source de destruction de terres agricoles, au détriment d'une politique volontariste de densification des quartiers existants par exploitation méthodique des terrains offrant des possibilités de construction soutenables avec comblement des dents creuses par rénovation du bâti ancien, rachat du bâti existant auprès de propriétaires inertes, mais aussi végétalisation, dé-imperméabilisation, respirations, recréation de milieux "naturels" et de biodiversité, de jardins partagés, de jardins tout court... ?*

Il faut savoir que sur la période 2014-2019, 73% des nouveaux logements se sont faits en renouvellement urbain. Nous priorisons donc la construction dans la ville déjà existante. Et cela se voit : entre 2008 et 2018, Brest métropole a consommé deux fois moins de terres pour construire que l'ensemble des autres agglomérations du Pays de Brest pour un nombre presque équivalent de logements neufs.

A Brest, nous utilisons la Zone d'Aménagement Concertée pour construire. L'idée est simple : en anticipant les constructions, en choisissant spécifiquement les terrains, en travaillant sur la densité des constructions, nous concentrons les logements pour réduire l'extension urbaine. Alors oui, il y en a un peu car les besoins en logements augmentent mais avec notre stratégie, nous faisons des logements collectifs sur des espaces réduits en bord de ville plutôt que des maisons éparpillés à travers les zones rurales du département, un éparpillement bien plus consommateur en terre.

Et cela fonctionne puisque Il y a peu de logements vides à Brest métropole. Notre taux de logements vides est de 6,3 %. Nous appartenons au groupe des villes où le taux de vacances est le plus faible (Rennes : 6,3%, Nantes : 5,4%, Bordeaux : 5,6%, Paris : 6,4%).

Depuis 2010, nous avons diminué ce taux de 0,7 point.

Nous allons renforcer ce travail sur le renouvellement urbain notamment grâce au l'Opération de revitalisation du territoire que nous démarrerons au mandat prochain. L'ORT nous permettra de favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien et mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain.

Concernant la seconde partie de votre question, nous portons de nombreuses propositions.

Nous proposons de créer plusieurs îlots de verdure et de biodiversité à Brest d'ici à la fin du prochain mandat.

Le premier d'entre eux pourrait être créé donc sur le terrain de la Caserne du 2e dépôt mais nous pourrions aussi en imaginer d'autres dans de nombreux autres quartiers, en concertation avec les habitantes et les habitants. Nous lancerons un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la création d'un îlot vert dans le secteur de Siam.

Ces espaces pourront être des vitrines extérieures du conservatoire botanique grâce à un partenariat, des lieux d'échange avec le service Espaces Verts de la métropole qui pourra implanter sur l'un d'eux une serre pédagogique ainsi qu'une grainothèque pour sensibiliser petits et grands à la nature par le biais de nombreux ateliers manuels (ateliers découverte sur le thème de l'observation de la faune et de la flore pour les scolaires et les familles) et pour encadrer et accompagner les Brestoises et les Brestois qui prennent soin des jardins partagés.

Un partenariat sera également établi avec la ferme urbaine pédagogique dont nous proposons la création, afin de faciliter le travail pédagogique et de créer des ponts entre ces projets.

La renaturation de la ville permet l'aménagement de paysages plus ou moins artificialisés. Elle permet à la fois de réguler et de perméabiliser le tissu urbain existant, elle constitue également un levier d'attractivité résidentielle et un support de création de lien social.

Nous souhaitons donc permettre aux habitantes et aux habitants de rendre leur ville plus verte en contribuant directement à la biodiversité et à l'embellissement des espaces publics grâce à des permis de végétaliser.

Finalement, planter au coin de sa rue, c'est apporter sa pierre à l'édifice: une ville est belle si ses rues le sont aussi.

La ville paysage concerne aussi les micro-paysages du quotidien. Chaque intervention sur l'espace public pourra être l'occasion de répondre à l'attente sociale de plus de nature. Par exemple, réaménager une rue peut permettre d'augmenter les espaces perméables et donc la végétalisation. Nous souhaitons donc réintroduire plus fortement le végétal sur l'espace public (rues et places).

Nous pourrions aussi imaginer de planter des «forêts urbaines participatives» dans les cours de récréation de certains établissements publics scolaires de la ville, voire lancer des projets «Minibigforest» de plantation et de gestion collective et participative d'une petite forêt urbaine avec les élèves, les enseignants et les parents volontaires: analyse des sols, définition des parcelles, sélection des essences, aménagement de la parcelle, préparation des sols, plantation des arbres, maintenance du site, ateliers pédagogiques en classe, etc. La place de l'arbre en ville devra être valorisée, au regard de sa capacité à piéger le carbone, à rafraîchir l'air et de l'amélioration qu'il apporte à la qualité de vie.

Les toitures de nos bâtiments représentent aussi des surfaces planes importantes de nos territoires. Nous souhaitons donc les investir pour les végétaliser afin de multiplier les espaces de biodiversité en ville. De nombreuses espèces qui tendent à se raréfier (insectes et oiseaux notamment) trouveront là des lieux de vie.

Par ailleurs, végétaliser les toits sur l'espace portuaire permettra d'offrir un regard nouveau sur une ville port très minérale et qui présente la caractéristique d'être implantée en contrebas de la ville haute, qui la surplombe de quelques dizaines de mètres. Ses infrastructures et divers ensembles immobiliers s'affichent donc amplement aux regards. La végétalisation des toits prend dès lors tout son sens et offrira à la vue des Brestoises et des Brestois un ensemble visuel harmonieux.

Nous inciterons les propriétaires et syndic de copropriétés à végétaliser toits et façades afin de casser l'image minérale.

Enfin, nous proposons également d'engager la végétalisation des toits des abribus, afin de contribuer à la protection de la biodiversité et au développement de la nature en ville.

*4. Associez-vous les citoyens non directement concernés par l'activité agricole mais concernés par l'avenir de leur territoire à ces réflexions ? Comment ?*

Nous avons depuis longtemps à Brest une volonté d'engager les habitants dans les démarches du territoire. Associer en amont la population à la construction d'un projet permet d'expertiser les usages et d'affiner le projet. Plus de 1500 personnes ont participé à la première phase d'élaboration du plan-guide « Cœur de métropole » que nous avons initié; 1000 citoyens à la construction du nouveau programme de renouvellement urbain sur les quartiers de Recouvrance et de Bellevue; plus de 500 habitants du Haut de Jaurès se sont impliqués dans la réflexion engagée sur le projet urbain. Les temps d'appropriation se sont

multipliés (résidences, séminaires, ateliers, balades urbaines, diagnostics en marchant, workshops d'étudiants, design de service, etc.). Notre équipe vous propose de poursuivre cette dynamique, de dessiner l'avenir ensemble et de faire vivre cette co-production.

En lieu et place des CCQ actuels, nous proposons ainsi de créer sept conseils citoyens brestois (Bellevue, Brest Centre, Europe, Lambézellec, Quatre-Moulins, Saint-Marc, Saint Pierre).

Les compétences de ces conseils citoyens, largement étendues par rapport à celles des CCQ, pourraient couvrir:

- Une participation directe et une capacité d'impulsion dans tous les dispositifs de démocratie locale à l'échelle du territoire (budget participatif, démarches de concertation sur les grands projets, «lieux à réinventer», organisation des «Rencontres de quartier» etc.)
- La capacité de susciter la création de comité consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, dont par exemple sur les grands projets, ou sur une politique publique municipale.
- Une capacité d'impulsion et d'organisation quant au droit de pétition citoyen.

Nous associerons les Brestoises et les Brestois aux réflexions sur les problématiques majeures qui touchent notre territoire. Pour affronter les défis de demain, nous devons nous doter de toutes les sources de réflexion afin d'arbitrer au mieux des choix politiques forts, sur le temps long.

Nous proposons donc de créer des comités consultatifs, qui réfléchiront chacun à un thème précis, durant un temps imparti. Sur proposition du maire, ou des conseils citoyens brestois, ces comités consultatifs associeront des citoyens engagés sur un thème précis, mais aussi et surtout des citoyens brestois tirés au sort. Les thèmes seront très variés (égalité femmes/hommes, discriminations, mobilités, accessibilité, laïcité, etc.) et les comités consultatifs rendront un rapport qui sera débattu en conseil municipal lors de séances spéciales. A ce titre, la question de l'activité agricole pourra être mise à la réflexion.

Nous proposons également d'ouvrir la possibilité d'inscrire des sujets au vote du Conseil municipal par voie de pétition citoyenne.

Les Brestoises et les Brestois pourront demander l'inscription à l'ordre du jour du conseil municipal de toute question, proposition ou demande d'organisation d'une consultation locale (qui aura valeur d'avis), sur un sujet de compétence de la commune, afin que le conseil en débattenne. A ce titre, la question de l'activité agricole pourrait être mise au débat.

En espérant avoir répondu à vos attentes, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma plus haute considération,

François Cuillandre,  
Tête de liste « Brest au Cœur ! »